Subaquatique Club de la Côte des Nacres

Siège : Port de plaisance 20145 Solenzara
Adresse postale : 32 Lot. du Stollo 20240 Ghisonaccia

FFESSM N°0420021 / Etablissement sportif DRJ S N°02A99ET0014
N°SIREN : 481 470 748 N°SIRET :481 470 748 00015
sccn@wanadoo.fr www.sccn-solenzara.org

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale du Subaquatique Club de la Côte des Nacres s'est tenue le samedi 10 février 2018 à Solenzara, chaque membre du club ayant reçu par courrier et dans les délais voulus une convocation ainsi qu'une copie du rapport moral du Président et du rapport financier de la Trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h10 par Jean-Luc GISSELAIRE qui remercie les membres du Club pour leur présence.

Le secrétariat de séance est confié à Cécile PHILIBERT.

-Rapport moral du Président

Jean-Luc GISSELAIRE présente à l'assemblée le bilan quantitatif de l'année 2017 et souligne que le volume des activités est sensiblement le même que les années précédentes.

Le Club compte, fin 2016 ,148 adhérents et a délivré 136 licences. Ont été effectuées 1288 immersions, toutes plongées confondues, ainsi que 123 sorties bateau.

Le Président donne ensuite le détail des formations et des qualifications : l'équipe pédagogique a délivré 29 brevets et certifications (Niveau I, II, RIFAP).

Jean-Luc GISSELAIRE présente ensuite les activités techniques menées :

- une formation « R.I.F.A.P. animée par Antoine Grisoni.
- lors de la manifestation « Mare in festa » organisée à Solenzara la sécurité sous- organisation de la sécurité marine du caméraman proposant une retransmission vidéo en direct d'une plongée de nuit.
- mise en place de la nouvelle application TIV implique que tous les propriétaires de bouteilles soient licenciés le jour du contrôle pour bénéficier de ce service.
- séances de contrôle visuel.
- contrôle par un professionnel de la moitié des détendeurs.
- rée preuve des bouteilles

- maintien du service Nitrox pour les plongeurs qui ont une préconisation médicale
- bateau et équipage affrétés pour une journée par une entreprise de travaux sous-marins pour une intervention sur les coffres d'amarrage de la Base aérienne.
- entretien du bateau et du compresseur ainsi que carénage de « Falcunetta » effectués par Jean-François aidé par une petite équipe de volontaires.
- un nouveau site internet ainsi qu'une page Facebook mis en ligne par Eric
- présence aux A.G. départementale et régionale de la FFESSM et représentation à l'AG nationale.
- participation au séminaire des moniteurs de Corse du Sud.

En accord avec les recommandations de la FFESSM concernant la législation et pour préserver nos moniteurs au cours de la saison estivale, le Comité Directeur a décidé qu'il ne sera plus organisé de séances de baptêmes excepté dans le cadre des formations NI.

Viennent ensuite les activités administratives et conviviales :

- organisation de l'A.G. 2016.
- réunions du Comité Directeur
- une après-midi « galette des rois ».
- une soirée « Fête de la musique ».

Pour ce qui est des dépenses et investissements en 2017, outre la maintenance et du matériel et du bateau, ils n'ont pas été très importants.

Le carénage du bateau est prévu pour le mois d'avril.

Suite à la réunion du Comité Directeur voici les prévisions d'activités et d'investissement pour 2018 :

- reconduction des tarifs 2017
- formation T.I.V.
- formations N3, N2 et N1
- Achat d'un poste à souder l'aluminium
- Renouvellement de quelques combinaisons
- nouveaux plombs pour les ceintures de lest
- la révision de la moitié des détendeurs
- ré épreuves des bouteilles Club
- participation aux A.G. départementale, régionale et nationale de la FFESSM.
- participation à la manifestation « Urbinu in festa ».
- après-midi « galette des rois » organisée le 14 janvier.

Jean-Luc GISSELAIRE indique que tous les PV sont consultables sur le site du Club.

Jean-Luc GISSELAIRE donne à Guy FEYFANT la parole bien qu'il ne soit plus membre du Club.
Ce dernier souhaite savoir si le Président et le Comité Directeur du Club ont pris des décisions à propos de l'incident dont il a été « victime « en 2016.

Jean-Luc GISSELAIRE lui répond que non car la responsabilité civile du Club n'est pas engagée .La blessure n'est pas due à un équipement fixe défectueux mais à une mauvaise mise en œuvre dont Guy FEYFANT est le seul responsable.
Ce dernier prend note de cette réponse et quitte l'assemblée.

Le rapport du Président est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

-Rapport financier de la Trésorière

Jean-Luc GISSELAIRE salue Cécilia MICHEL pour son travail.

Le bilan 2017 est présenté. L'assemblée examine la trésorerie disponible, les dépenses et les investissements

Le rapport de la Trésorière est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

L'assemblée donne le quitus à la Trésorière.

-Règlement intérieur

L'assemblée examine les propositions faites pour le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Luc GISSELAIRE lève la séance à 19H45.

Assemblée générale extraordinaire

.

La tenue de cette assemblée générale extraordinaire est due à la nécessité de revoir nos statuts et de les mettre en adéquation avec les nouveaux modes de fonctionnement.
Le projet de nouveaux statuts est examiné par les membres du SCCN.

Les statuts sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance

C.PHILIBERT

